

Tarifs annuels CIMD 2023/2024

Disciplines et location d'instrument	Enfant de – 18 ans habitant sur une des communes adhérentes au CIMD	Adulte habitant sur une des communes adhérentes au CIMD	Enfant de – de 18 ans n'habitant pas sur une des communes adhérentes au CIMD	Adulte n'habitant pas sur une des communes adhérentes au CIMD
Eveil musical	82 €		97 €	
Chorale seule	82 €	110 €	97 €	132 €
Orchestre seul	82 €	94 €	97 €	113 €
Danse (5)	129 €		175 € *	
Formation instrumentale cursus (2)	384 €	426 € (4)	870 €	900 €
Formation instrumentale + orchestre d'harmonie (3)	192 €	216 €	285 €	318 €
Location instrument (1)	120 €	120 €	150 €	150 €

(1) sous réserve de disponibilité, et sauf cas exceptionnel les instruments ne sont loués que pour une année scolaire.

(2) ce tarif comprend le cours d'instrument ainsi qu'une pratique collective.

(3) réservé aux élèves d'un niveau musical égal ou supérieur à 4 années de pratique instrumentale, sous réserve de disponibilité et d'un engagement à l'année validé par la Direction.

(4) sur présentation d'un justificatif lors de l'inscription, les adultes étudiants peuvent bénéficier du tarif enfants – 18 ans.

(5) la location de costume pour le gala de danse est incluse dans le tarif.

Article 2 : dégressivité tarifaire pour la formation instrumentale cursus :

Monsieur Le Président rappelle que la dégressivité tarifaire s'applique uniquement aux enfants de -18 ans, d'une même famille, inscrits en formation instrumentale cursus, selon la modalité suivante :

- à partir du 2^{ème} enfant : -25 % du tarif

Modalités de paiement :

La formation instrumentale cursus et la formation instrumentale + orchestre d'harmonie sont facturés pour une année scolaire, le tarif ne peut être proratisé (sauf cas prévus dans le règlement intérieur).

Afin de faciliter le paiement de la formation instrumentale cursus et de la formation instrumentale + orchestre d'harmonie, le tarif est à régler en trois fois (novembre, février, mai)

Les pratiques collectives et la danse sont facturées à l'année en novembre.

Les locations d'instrument sont facturées à l'année en avril.

Les tarifs pour les pratiques collectives, la danse et la location d'instrument ne sont pas proratisés si l'inscription a lieu en cours d'année.

A compter de la rentrée 2023/2024 vous aurez la possibilité de régler une partie des frais d'inscription avec les tickets loisirs CAF. Pour rappel, vous pouvez également payer avec le Pass culture.

Collectivités adhérentes au conservatoire :

- Les communes de Feytiat, Boisseuil, Rilhac-Rancon, ST Just Le Martel, Bonnac La Côte
- Les communautés de communes des Portes de Vassivière et de Briance-Combade